

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil douze, et le cinq du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN**, **Président**.

**Présents** : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI - JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI représenté par JM. ROCCHI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI - M. LUCIANI – E. MARCELLI représenté par JM. PETRUCCI – F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI - A. SANTINI F. SEVEON - JM. TEALDI.

**Absent(s)** : MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI - JJ. LEWIS - JB. MARIOTTI – E. MUNIER - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Néant

**Secrétaire** : JM. TEALDI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 21	Absents 12	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 21	Contre 0	Abstentions 0

**Date de convocation** : 29/03/2012

**Date d'affichage** :

**OBJET :**

SERVICES TECHNIQUES  
CREATION DE DEUX POSTES

ADJOINT TECHNIQUE  
TERRITORIAL 2<sup>e</sup> CLASSE

Le Président propose à l'assemblée la création de deux postes d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour les services techniques de la communauté de communes, l'un pour permettre à un agent nommé sur un contrat unique d'insertion en 2010 d'intégrer les effectifs à l'issue des 24 mois sur cet emploi aidé et le second, pour pérenniser un poste multi tâches, dont l'intérêt relève principalement de travaux de maçonnerie qui peuvent être faits en interne notamment pour les réparations de PAV.

Ces créations de postes sont vouées à être supprimées prochainement car ces deux agents doivent à moyen terme, occuper les postes de deux chauffeurs en attente de la réussite d'un examen professionnel pour promotion au grade d'avancement.

En conséquence, le Président propose de créer deux postes d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à compter de ce jour, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 h-échelle de rémunération 3 – Indice brut de début de carrière 297, Indice brut de fin de carrière 388.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de créer, à compter de ce jour, deux postes d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2012.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le



Fait et délibéré, le 5 avril 2012

Pour copie conforme

Le **Président**

